

# BROCANTE

## DIMANCHE 18 MAI 2025 DE 9H À 18H CITÉ OUVRIÈRE

### Tarifs :

- NOISIEL (riverains de la zone brocante et particuliers) : 6 €/m
- NOISIEL (associations) : 7 €/m
- HORS NOISIEL (particuliers) : 8 €/m
- PROFESSIONNELS DE BROCANTE : 15 €/m

### Permanences d'inscription (salle Planas à l'Hôtel de Ville) :

- Jeudi 6 mars de 17 h 30 à 20 h : riverains de la zone brocante
- Jeudi 6 mars de 20 h à 21 h : habitants de la cité Menier

### Permanences d'inscription (Pôle culturel Michel-Legrand) :

- Jeudi 13 mars de 17 h à 19 h 30 : Noisiéliens (particuliers)
- Jeudi 13 mars de 19 h 30 à 20 h 30 : professionnels de brocante, associations de Noisiel, particuliers hors Noisiel

### Pré-inscription en ligne (du 14 mars au 27 avril inclus) :

Sur l'Espace citoyens (accès depuis le site internet de la Ville)

Inscription validée auprès du service Culture/Animation après réception du paiement

OU

### Inscription par courrier (du 14 mars au 27 avril inclus) :

Transmettre le bulletin d'inscription complété, avec les pièces justificatives, au Pôle culturel Michel-Legrand (34 cours des Roches) ou à l'Hotel de Ville (26 place Emille-Menier)

- Photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte de séjours)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- KBIS pour les professionnels de brocante (de moins de 3 mois)
- Règlement (par chèque uniquement) et libellé à l'ordre de **RRNO RÉGIE CENTRALE**
- Une enveloppe timbrée avec votre nom et adresse postale

Le coupon attestant de votre réservation vous sera renvoyé par courrier ou sera à récupérer au Pôle culturel.

**Aucune inscription ne sera effectuée par téléphone ou par mail.**



ville-noisiel.fr

Renseignements auprès du service  
Culture-Animation au 01 75 73 79 93



## BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Tél. / Portable : ..... Email : .....

### DOCUMENTS À PRÉSENTER

carte nationale d'identité OU  passeport OU  permis de conduire OU  carte de séjour  
et  justificatif de domicile et  KBIS pour les professionnels de brocante

N° du document : ..... Date de délivrance : ..... / ..... / .....

Préfecture ou sous-préfecture ayant délivré le document : .....

Choix du secteur : (n°1 à 5 sur plan ci-contre)

Voeu 1 : .....

Voeu 2 : .....

Voeu 3 : .....

Etre à côté de :

(les demandes et voeux seront traités selon les possibilités, dans la limite des emplacements disponibles et après réception du bulletin d'inscription et du règlement)

NOMBRE DE MÈTRES RETENUS: ..... CB: MONTANT PAYÉ : ..... € (espèces-chèques-CB)

### LISTE OBLIGATOIRE DES OBJETS PERSONNELS ET USAGÉS MIS EN VENTES :

.....  
.....  
.....

### ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR DU PARTICIPANT

Je soussigné(e)  Mme  M.....

Atteste par la présente l'exactitude des renseignements portés sur le bulletin d'inscription,

Atteste avoir pris connaissance du règlement de la manifestation,

Déclare sur l'honneur ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code pénal),

Déclare que les objets exposés usagés, mobiliers ou autres, destinés à la mise en vente ou à l'échange sont ma propriété (article L310-2 du code de commerce),

Déclare que les dits objets n'ont pas été achetés récemment dans le but d'être revendus ce jour.

Protection des données personnelles :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont traitées par la commune de Noisiel, située au 26 Place Emile Menier - 77186 Noisiel, dans le cadre de l'organisation de la brocante. Le délégué à la protection des données est l'ADICO, 5 rue Jean Monnet, 60000 Beauvais. Le traitement est effectué pour répondre à une obligation légale. Les données sont transmises uniquement à la Sous-Préfecture de Torcy et sont conservées pendant un an à partir de la date de la brocante. Vous pouvez accéder à vos données, les rectifier ou limiter leur traitement. Les droits à l'effacement, à la portabilité et à l'opposition ne s'appliquent pas dans ce cas. Pour toute question ou pour exercer vos droits, contactez : dpo@marie-noisiel.fr. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

Fait à Noisiel, le : ..... / ..... / .....

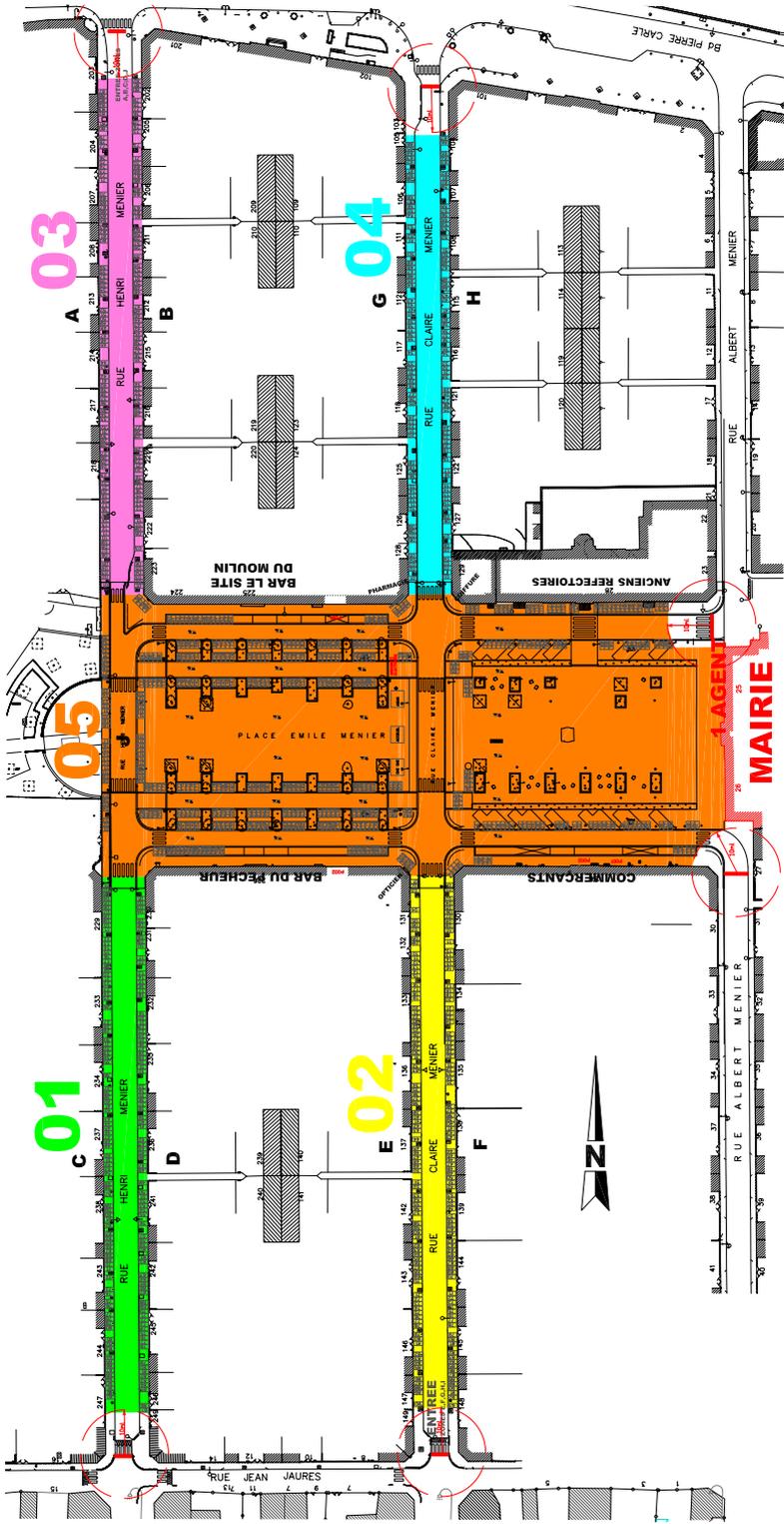
Faire précéder de la mention « lu et approuvé »

Signature :

### CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISATEUR

N° D'EMPLACEMENT :

A B C D E F G H I J



AGENT MAIRIE

# RÈGLEMENT

## 1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- a) Ouverte à toute personne majeure et dans la limite des places disponibles.
- b) Engagement sur l'honneur de non participation à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile.
- c) La participation à la brocante exige le respect des clauses de ce règlement.

## 2 - CRÉNEAUX HORAIRES :

La brocante se déroule de 9 h à 18 h.

**Installation** des stands entre 6 h 30 et 8 h (**SANS EMPIÉTER SUR LA VOIE DE CIRCULATION**).

Les véhicules devront impérativement être retirés de l'espace brocante à 8 h 30.

Les emplacements doivent être aménagés au plus tard à 9 h.

Aucun véhicule ne doit entrer, ni circuler sur l'espace avant 18 h, heure de clôture de la brocante.

## 3 - EMBLEMENTS :

- a) Quel que soit le motif, tout emplacement réservé et réglé **ne pourra être remboursé**.
- b) Les emplacements sont attribués au moment de l'inscription par ordre d'arrivée.
- c) Aucun emplacement ne pourra être réglé le jour même.

**Tout emplacement payé et non occupé à 8 h 30, pourra être attribué à un autre exposant.**

d) Les zones palières permettant l'accès aux maisons ne sont pas comptées dans les mètres facturés. Elles doivent donc rester dégagées.

e) Il est interdit d'exposer sur les rebords de fenêtres ou volets qui ne sont pas les siens.

## 4 - IMPÉRATIVEMENT :

Comme le prévoit l'arrêté préfectoral, un contrôle des stands sera effectué au cours de la journée.

Tout professionnel non justifié se verra refuser la possibilité de participer à la brocante sans procédure de remboursement. Le nombre de professionnels sera limité.

**IL EST IMPÉRATIF DE PRÉSENTER LE REÇU TRANSMIS PAR LA RÉGIE CENTRALISÉE OU LE PÔLE CULTUREL.**

## 5 - RESTAURATION, BAR :

Seules les associations de Noisiel et les professionnels proposeront la vente de produits alimentaires et de boissons.

## 6 - OBLIGATIONS DU PARTICIPANT :

- Les objets exposés sont la propriété du participant et ne doivent pas avoir été achetés récemment dans le seul but de les revendre à la brocante.
- La liste des objets mis en vente est à rédiger sur le bulletin de participation.
- Le stand sera tenu par le signataire du bulletin d'inscription.
- Les CD et films gravés ou enregistrés sont interdits à la vente, de même que les armes blanches ou tout autre type d'arme.